



Entrée et sortie des élèves

publié le 15/01/2016 - mis à jour le 02/05/2019

Carnet de correspondance

Rappel

Pour entrer et sortir de l'établissement, tous les élèves doivent être en possession de leur carnet et doivent le présenter à l'Assistant d'éducation conformément au Règlement Intérieur et aux consignes de sécurité.

En cas de non présentation du carnet par l'élève, il sera conduit à la vie scolaire et/ou à la CPE pour régler administrativement l'oubli.

Merci de bien veiller à la présence du carnet de correspondance de votre enfant dans son sac.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.